

Définitions

Biosimilaire	Un médicament biosimilaire est similaire à un médicament biologique de référence qui a déjà été autorisé en Europe. Le principe de biosimilarité s'applique à tout médicament biologique dont le brevet est tombé dans le domaine public. Ce médicament doit avoir des propriétés physico-chimiques et biologiques similaires, la même substance pharmaceutique et la même forme pharmaceutique que le médicament de référence. Enfin, l'efficacité et la sécurité doivent être équivalentes au médicament de référence.
Champ des médicaments	Codes CIP commençant par 3 et 49 (importations parallèles).
Hospi Pharma	La consommation des médicaments à l'hôpital.
Liste en sus	« Liste des médicaments facturables en sus des prestations d'hospitalisation » En règle générale, l'ensemble des médicaments administrés durant un séjour hospitalier, qu'il s'agisse d'une hospitalisation complète ou de jour, sont financés dans le cadre de tarifs forfaitaires des prestations d'hospitalisation destinés à couvrir l'ensemble des charges supportées par l'établissement de santé pour la prise en charge du patient hospitalisé. Un dispositif dérogatoire (décrit à l'article L162-22-7 du code de la sécurité sociale) est prévu afin de garantir le financement des produits particulièrement onéreux. Ces spécialités sont inscrites sur la liste dite « liste des médicaments facturables en sus des prestations d'hospitalisation ».
LMPSO	Le Marché Pharmaceutique en Sell Out.
Médicament biologique	« Tout médicament dont la substance est produite à partir d'une source biologique ou en est extraite et dont la caractérisation et la détermination de la qualité nécessitent une combinaison d'essais physiques, chimiques et biologiques ainsi que la connaissance de son procédé de fabrication et de contrôle ». Article L.5 121-1 modifié du code de la santé publique française.
Montant remboursé RO	Montant remboursé par le Régime Obligatoire, tous régimes confondus (CNAMTS, MSA, RSI, régimes spécifiques...).
Porté au remboursement	CA porté au remboursement des médicaments remboursables et prescrits, valorisé au prix public TTC.
Prise en charge à 100%	ALD et autres 100%, utilisés pour le calcul des montants remboursés.
Remboursable	Statut remboursable / non remboursable, historisé chaque mois (Exemple : prise en compte des changements de statut liés aux déremboursements).
SDM	Suivi de la Dispensation des Médicaments selon les prescriptions hospitalières (codes 0), prescriptions libérales (Codes 1, 4 et autres).
SDM Génériques	Suivi de la Dispensation des Médicaments en fonction de la segmentation génériques des médicaments (voir ci-dessous).
SDM Spécialistes	Suivi de la Dispensation des Médicaments : Déclinaison des prescriptions libérales (codes 1) en fonction de la spécialité des prescripteurs.
Segmentation Génériques	Définie en fonction du statut du brevet (en cours, tombé ou sans brevet) et du statut du médicament dans le répertoire de l'AFSSAPS. Statut courant, historisé chaque mois.
Segment biologique	cf définition médicament biologique.
Source des données	Toutes les données sont issues d'un panel de plus de 13000 pharmacies, représentatives des officines françaises.
SPR	Suivi du Porté au Remboursement : données de remboursement et de prise en charge à 100% par le Régime Obligatoire.
TFR	Tarif Forfaitaire de Responsabilité, utilisé pour le calcul des montants remboursés.
UCD	Unité Commune de Dispensation, correspondant à la plus petite unité d'un produit (une gélule, un comprimé, un flacon, ...). C'est l'unité de base des ventes à l'hôpital.